

TARIFS DES FORMATIONS

Libellé	Durée (j)	Tarif inter (par participant)	Tarif intra (par session)
Acteur PRAP IBC - initiale	2,0	280,00 €	nous consulter
Acteur PRAP2S - initiale	3,0	380,00 €	
Actualisation des techniques de manutention de personnes	1,0	180,00 €	
AFGSU 1 - recyclage	1,0	190,00 €	
AFGSU 2 - recyclage	1,0	190,00 €	
Animer un groupe en rééducation : de nouvelles compétences à acquérir	1,5	560,00 €	
Approches rééducatives en post AVC niveau 1	3,0	770,00 €	
Approches rééducatives en post AVC niveau 2	1,0	400,00 €	
Bonnes pratiques en hygiène en soins de ville	1,0	240,00 €	
Démarche ergonomique d'analyse des situations de travail	2,0	480,00 €	
DUERP : s'approprier les règles de rédaction du Document Unique	1,0	1 000,00 €	
Education Thérapeutique du Patient : soignant soigné, un nécessaire partenariat	1,0	400,00 €	
Elaborer un programme d'ETP	2,0	580,00 €	
Evolution de l'ergothérapie, évolution du système de santé français : adaptons notre pratique !	2,0	580,00 €	
Formation mobilisation des personnes et utilisation du matériel en prévention des Troubles Musculo Squelettiques	1,0	180,00 €	
Gestes et postures	1,0	180,00 €	
Inclusion professionnelle de la personne handicapée : levons les freins	0,5	120,00 €	
Intégrer l'Education Thérapeutique à la prise en charge des patients atteints de maladie chronique	2,0	580,00 €	
MAC Acteur PRAP2S	1,0	180,00 €	
Prévention des risques liés au travail sur écran	0,5	120,00 €	
Promouvoir l'activité physique auprès des patients en ALD	2,0	580,00 €	
SE FORMER A LA MCRO : Axe d'amélioration des pratiques en Ergothérapie	2,0	580,00 €	
Sensibilisation aux risques psychosociaux : reconnaissance et prévention	2,0	480,00 €	
Soignants auprès de patients ayant une atteinte neurologique : J'actualise mes connaissances pour améliorer mon accompagnement	2,0	580,00 €	
Soignants auprès de victimes d'un AVC : Actualisation des connaissances pour améliorer l'accompagnement	1,0	400,00 €	
Thérapie miroir et vidéo thérapie : diversifier sa pratique en rééducation	1,5	560,00 €	

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

